



**Procès verbal des délibérations du
Conseil de Communauté
Lundi 19 Décembre 2011
20 h**

L'an deux mille onze le dix neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

Etaient présents : MM. Didier LARRIEU et Michel BERDUCQ (Arbus), Mme Eline GOSSET, MM. Jean Marc DENAX, Gérard AUGÉ. Jean Claude CAUSSOU (Artiguelouve), M. Philippe BOILLOT Mme Martine RODRIGUEZ (Aubertin), M. Alain COMTE (Aussevielle). MM. Philippe FAURE et Jean Bernard AUGÉ (Beyrie en Béarn) M. RENAULT Jean Christophe (Bougarber) Mme Brigitte DESCHASEAUX M. Bernard LAYRE (Caubios Loos), M. Jacques LALANNE Mme Marie-Germaine MORA MM. Gilles TESSON Hervé MERIOT (Denguin), MM. Bernard SOUDAR Bernard MARQUE (Laroin), Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas), Mme Josette POSE MM. Pierre SIVADON et Jean BELLOCQ (Poey de Lescar), MM. Jean Jacques MAURO et Jean MOURLANE (Saint Faust), MM. Ange CORTI. Vincent LALANNE (Siros), MM. Paul LESTERLOU, Lucien TIRCAZES (Uzein).

Absents excusés : M. Alain DULOUT (Arbus). M. Jean Marc SOUBIROU remplacé par M. CAUSSOU (Artiguelouve), M. Jacques LOCATELLI (Aussevielle) M. WEBER Guy (Bougarber) M. DESCAMPS Henri (Momas) M. Jean ROCA (Poey de Lescar) Mme Joëlle BORELLO remplacée par M. CORTI (Siros) M. Eric LARROZE (Uzein)

Membres présents : 31

Secrétaire de séance : M. Paul LESTERLOU

Affiché et publié le 20 décembre 2011

Adoption et signature Contrat Enfance Jeunesse

A la demande de Monsieur Baradat, Monsieur Larrieu, présente le dossier :

Il s'agit aujourd'hui de renouveler le contrat enfance jeunesse qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2010, pour la période 2011-2014 sous forme de contrat enfance jeunesse de la deuxième génération. Il est impératif de signer ce contrat avant la fin de l'année en cours.

La Communauté de communes est concernée directement par les deux crèches de la Ninoère et de l'Ile aux Enfants, ainsi que le Relais Assistante Maternelle.

Où Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- RENOUELER le Contrat Jeunesse pour la période 2011-2014 sous forme de Contrat Enfance Jeunesse de la deuxième génération
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de ce contrat.

Approbation du procès verbal du Conseil de Communauté en date du 05/12/2011

Monsieur Baradat indique que la remarque de madame Gosset à propos de la vente du Vert Galant (prix d'achat à 8000 €) a été prise en compte.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Budget finances

– **Décision Modificative sur le budget 2011 portant sur les zones d'activités (stocks)**

Monsieur Baradat explique que le comptable public a demandé au titre du budget 2011 une décision modificative sur les écritures de stocks manquantes en budget annexe des zones d'activités. Il présente les propositions pour les 4 zones :

Afin de procéder aux opérations de stock, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à la modification des prévisions du budget 2011 de la manière suivante :

ZA AEROSITE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
7133	Stock en-cours de production	+1 600 051
023	Autofinancement	-1 275 592
TOTAL		+ 324 459

RECETTES		
7133	Stock en-cours de production	+ 324 459
TOTAL		+ 324 459

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
3351	Terrains	+ 324 459
TOTAL		+ 324 459

RECETTES		
3355	Travaux	+1 600 051
021	Autofinancement	-1 275 592
TOTAL		+ 324 459

ZA BRUSCOS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
7133	Stock en-cours de production	+ 52 488
023	Autofinancement	+ 415 278
TOTAL		+ 467 766

RECETTES		
7133	Stock en-cours de production	+ 467 766
TOTAL		+ 467 766

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
3351	Terrains	+ 467 766
TOTAL		+ 467 766

RECETTES		
021	Autofinancement	+ 415 278
3355	Travaux en cours	+ 52 488
TOTAL		+ 467 766

ZA DENGUIN**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
7133	Stock en cours de production	+ 135 450
023	Autofinancement	- 135 450
TOTAL		0

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
3355	Travaux	+ 135 450
021	Autofinancement	- 135 450
TOTAL		0

ZA POEY DE LESCAR**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
71355	Stocks terrains aménagés	+12 507
7133	Stocks en-cours de production	+765 987
023	Autofinancement	-732 178
TOTAL		+ 46 316

RECETTES		
71355	Stocks terrains aménagés	+ 46 316
TOTAL		+ 46 316

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
3555	Travaux en cours	+ 46 316
TOTAL		+ 46 316

RECETTES		
3355	Travaux en cours	+765 987
3555	Terrains aménagés	+12 507
021	Autofinancement	-732 178
TOTAL		+ 46 316

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'adopter les 4 décisions modificatives

– **Décision Modificative sur le budget 2011 portant sur la prise en compte du FNGIR**

Monsieur Baradat explique que le comptable a également demandé une modification des écritures pour la prise en compte du FNGIR dans le budget général. Il s'agit des plus values dégagées par la nouvelle fiscalité perçue par la communauté suite à la réforme de la taxe professionnelle. Ce montant sera gelé pour alimenter le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui compensera les pertes de ressources des EPCI et collectivités perdantes avec cette nouvelle fiscalité.

Il propose donc la décision modificative suivante :

DEPENSES		
739116	Reversement sur FNGIR	+ 974 877
TOTAL		+ 974 877

RECETTES		
7311	Contributions directes	+ 974 877
TOTAL		+ 974 877

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'adopter cette décision modificative.

– **Adoption budget 2012**

Monsieur Baradat présente les principaux éléments du budget 2012 proposé. Il rappelle au préalable qu'il doit être adopté avant le 31 décembre exceptionnellement pour mettre en place le premier budget annexe sur la gestion des déchets. Il précise que le budget proposé a été réalisé sans qu'on ait connaissance, cette fois-ci, de tous les éléments du compte administratif et sans qu'on puisse s'appuyer sur les excédents de fonctionnement reportés. Les services se sont donc obligés à chercher autant que possible à réduire les dépenses. Il sera bien sûr possible d'ajuster ultérieurement les dépenses et recettes au moment du vote du budget supplémentaire.

Monsieur Baradat présente tout d'abord le budget général :

Quelques précisions ou réactions sont apportées en cours de présentation:

En matière culturelle, la danse béarnaise sera arrêtée en janvier 2012, compte tenu de son peu de succès. L'enveloppe qui y est consacrée dans le budget sera donc corrigée au Budget supplémentaire.

Pour l'Office du tourisme de Lescar qui se transforme en Office du tourisme d'agglomération, il est indispensable de vérifier si la cotisation de la communauté de communes s'impose toujours, sans remettre en cause le bénéfice de la promotion de l'office notamment sur son site internet.

Le paiement à la SAFER des 1 400 € pour les notifications de ventes de terrains agricoles sera désormais pris en charge par l'EPFL auquel la Communauté de communes adhère. On pourra donc supprimer cette ligne dans le budget supplémentaire.

Monsieur Mauro souhaite que la commission voirie se réunisse plus souvent.

Monsieur Baradat présente ensuite les budgets annexes consacrés aux zones d'activités communautaires et à la gestion des déchets. Cette présentation n'appelle aucune remarque de la part des membres du conseil communautaire.

Après présentation du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'adopter le budget prévisionnel 2012

Gestion des déchets :

– Adoption de l'avenant au contrat avec Eco-emballages

A la demande de monsieur Baradat, monsieur Soudar présente le projet d'adoption d'un avenant au contrat avec Eco-emballage qu'il faut adopter avant le 31 décembre.

La communauté de communes du Mieu de Béarn a été retenue par un comité national pour expérimenter une extension des consignes de tri sur les plastiques.

Pour participer à cette expérimentation, il est nécessaire de signer un avenant au contrat d'Eco-Emballages signé le 29 juin 2011. Cet avenant précise les obligations de chaque partie et les modalités financières avec 2 annexes : une sur les actions de communication et la seconde sur les conditions techniques. Aujourd'hui, ces annexes ont été travaillées avec la Direction Régionale d'Eco-Emballages mais pas encore validées par la Direction Nationale.

Les dépenses liées à une extension des consignes de tri sur les plastiques correspondent :

- Aux actions de communication
- A l'acquisition de nouvelles caissettes
- Au coût de collecte
- Au coût de transport/tri des emballages
- Aux frais de pilotage de ce projet

Pour le remboursement de ces dépenses, Eco-Emballages verse 50 % au moment de la signature de l'avenant, puis un acompte complémentaire de 30 % en décembre 2012 et le solde à la remise du rapport final (juin 2013).

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des nouvelles consignes au 1^{er} mars 2012 avec une information des usagers en janvier 2012 (prévu initialement en décembre 2011).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- De mettre en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire de la communauté de communes
- D'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat.

– **Délibération pour le lancement d'une étude sur la gestion du bas de quais des Déchetteries par le SMTD.**

A la demande de Monsieur Baradat, Monsieur Soudar présente le projet proposé par le Syndicat mixte de traitement des déchets (SMTD) concernant la gestion des bas de quais des déchetteries. Il explique :

Aujourd'hui, les déchetteries (haut de quai et bas de quai) sont gérées par les EPCI. La compétence « bas de quai » qui comprend le transport et le traitement des déchets peut être exercée soit par l'EPCI soit par le syndicat en charge du traitement des déchets.

Lors du comité syndical du SMTD du bassin Est du 19 octobre 2011, une information a été donnée à nouveau au sujet de la recherche d'une nouvelle ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, à la suite de la fermeture de celle de Précilhon prévue fin 2014), suivie d'une proposition du SMTD de gérer les bas de quais des déchetteries du territoire du Syndicat Mixte.

Les deux sujets sont liés puisque la moitié des déchets enfouis en ISDND sont les encombrants de déchetteries : 8 500 tonnes en 2010 (l'autre moitié étant constituée de DIB, déchets industriels banals, c'est à dire déchets d'entreprises, dont la gestion par le SMTD n'est qu'optionnelle).

L'ambition exprimée unanimement par les Délégués au SMTD est de réduire les tonnages d'encombrants de déchetteries pour limiter les capacités d'une future ISDND, voire pour éviter ce type d'équipement.

La gestion actuelle des 33 déchetteries du territoire du SMTD est disparate comme l'ont montré les études du Schéma Départemental des déchetteries engagé par le Conseil Général. Les déchetteries sont un maillon essentiel de tri et traitement des déchets ménagers et assimilés : 36% des déchets collectés au total le sont par les déchetteries, avec une valorisation à 69% (valeur 2010). Ce taux de valorisation permet une marge de progression importante (beaucoup plus que le centre de tri de Sévignacq ou l'usine d'incinération qui ont des taux de valorisation – matière et énergétique – de 90 % et plus).

Plus de valorisation est d'ailleurs un objectif fondamental du « Grenelle de l'Environnement » (augmentation des performances de tri, baisse du recours à l'incinération et au stockage, mise en place d'une filière meuble à partir de 2012 – REP responsabilité élargie du producteur)

Pour mettre toutes les chances du côté des Collectivités gérant les déchets sur le territoire du SMTD (300 000 habitants), il serait donc essentiel d'homogénéiser la gestion des déchetteries. Ceci permettrait d'offrir, sur l'ensemble du bassin, un service identique de tri d'un nombre optimal de matériaux (au-delà du « standard » actuel de 5 matériaux triés : déchets verts, métaux, cartons, gravats, encombrants), et aussi de gérer au mieux les transports ainsi que les ventes de matériaux. Et ce, avec l'appui du Conseil Général qui incite financièrement les collectivités, comme les nôtres, à unir leurs forces pour « peser plus ».

Une agglomération comme Nantes n'enfouit plus aucun déchet. Pour arriver à ce résultat en Béarn, il faudrait disposer d'une gestion mutualisée des déchetteries, c'est à dire de moyens communs de tri, valorisation et optimisation. Par exemple le SMTD pourrait prendre en charge :

- ✓ L'achat d'un compacteur de bennes se déplaçant sur tout le parc des déchetteries,
- ✓ L'installation de bennes « supplémentaires » (pour séparer les deux types de bois A et B, le plâtre, les incinérables, les meubles - ces bennes supplémentaires pouvant être agencées par roulement sur tout le parc),
- ✓ La gestion mutualisée des filières de recyclage/valorisation, selon le même modèle qu'en vigueur au centre de tri de Sévignacq,
- ✓ La création d'un centre de tri haute performance pour traiter les encombrants résiduels non triés en déchetteries.

Avec l'accord de tous les Délégués des EPCI adhérents exprimé lors du Comité syndical du 19 octobre 2011, le Président du SMTD a écrit le 7 novembre 2011 pour nous proposer de voter le principe de cette gestion commune des bas-de-quais des déchèteries par le SMTD (solution qui est déjà en place sur le syndicat Bil Ta Garbi en Pays basque). L'objectif est de bâtir en 2012, par un travail en commun et en totale collaboration de l'ensemble de nos structures, un schéma de fonctionnement optimisé des bas-de-quais, qui pourrait être opérationnel en 2013.

Monsieur Baradat ajoute que la Communauté de communes ne gère pas directement une déchetterie mais elle utilise le service. Il paraît donc normal de participer à la démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- De participer au travail en commun de concertation qui doit permettre en 2012 de définir un schéma de fonctionnement optimisé qui pourrait être applicable en 2013,
- **Emprunt pour la prise en charge des bacs : choix de l'établissement à retenir (sous réserve de réception des propositions des établissements bancaires)**

Monsieur Baradat fait un point sur les consultations lancées auprès des organismes bancaires pour financer l'achat des bacs qu'il faut renouveler dans la perspective de la mise en place de la redevance incitative. La Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, et la Caisse d'Epargne ont été consultés. La seule offre qui a été adressée en retour est celle du crédit mutuel à un taux de 4,64%. Il n'a donc pas suffisamment d'éléments pour demander au conseil de communauté de délibérer sur ce point.

Messieurs Soudar et Larrieu estiment que ce montant peut être renégocié, compte tenu de leur prêt obtenu par ailleurs auprès de la même banque.

Monsieur Baradat propose donc de rediscuter avec cette banque et demande au Conseil communautaire de lui déléguer la décision sur ce dossier.

La proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil de communauté.

Personnel :

- **Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe**

Monsieur Baradat présente le dossier :

Par délibération du 25 juillet 2011, le Conseil de communauté avait créé un emploi occasionnel d'agent de service polyvalent à raison de 12,5 heures de travail hebdomadaires. Ce poste permettait de remplacer sur une part de son temps à l'entretien des locaux, l'agent de service qui travaille à la fois sur l'aide à l'élaboration des repas et au ménage et dont la répartition du temps de travail a été modifiée pour répondre à l'augmentation de l'activité de la cantine.

Le besoin occasionnel étant devenu permanent, il apparaît nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique de deuxième classe.

Le recrutement sera effectué à partir des dispositions de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale. Il est ainsi possible de recruter un agent non titulaire sur un emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire ne dépasse pas le mi-temps. Un contrat à durée déterminée serait conclu pour trois ans

(renouvelable une fois). La rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 296 et sera proratisée selon le temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

-De la création du poste

– **Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe**

Monsieur Baradat présente le dossier :

Par délibération en date du 25 juillet 2011, le Conseil de Communauté avait créé un emploi d'adjoint administratif de deuxième classe. Ce poste est destiné à accompagner le surcroît d'activité généré par la mise en place et la gestion pérenne de la redevance incitative et l'extension des consignes de tri.

Il avait été proposé de recruter l'agent via un contrat pour une durée de quatre mois. La législation le permettant, deux contrats ont été conclus pour une durée totale de six mois. Mais cet emploi étant devenu pérenne, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de deuxième classe. Le recrutement d'un agent stagiaire est prévu au cours du mois de mars 2012. L'agent recruté pourrait être rémunéré sur la base de l'indice majoré 319.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

-De la création du poste

Services aux personnes

– **Approbation de l'Avant Projet Détaillé de la crèche d'Uzein**

A la demande de monsieur Baradat, Monsieur Larrieu explique :

Le projet de crèche d'Uzein a été présenté au Conseil de Communauté le 25 août 2011 à partir de l'esquisse réalisée par les architectes. Une première estimation des travaux de 472 000 € HT avait été chiffrée.

Le tableau provisoire d'objectif de financement peut maintenant être rendu définitif en prenant pour base le coût estimé au niveau de l'APD soit 470 000 €.

Charges	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux	470 000	84,49	CAF subvention	153 000	27,51
Honoraires architecte	50 790	9,13	Conseil général	42 000	7,55
Géomètre	700	0,13	Etat	120 000	21,57
Bureau contrôle, SPS			Conseil régional	42 000	7,55
Géotechnique	7 740	1,39			
Assurance dommage ouvrage	7000	1,26	Europe Feader	88 000	15,82
Branchement réseau, VRD	15 000	2,70	Miey Fond propres	57 250	10,29
Frais divers	5020	0,90	Emprunt sans intérêt		
			CAF	54 000	9,71
Total HT	556 250		Total HT	556250	
Total TTC	665 275		Total TTC	665 275	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le plan de financement proposé
- D' autoriser le Président à accomplir les démarches nécessaires auprès des partenaires cités. En cas de défaut de l'un d'entre eux la Communauté de Communes s'engage à pourvoir sur ces fonds propres.

Economie:

- **Marché zone d'activité du Bruscos : attribution lot espaces verts et avenant lot réseaux secs (ETDE)**

-Attribution lot espaces verts :

Monsieur Lalanne à la demande de Monsieur Baradat, explique :

Le marché de travaux pour l'aménagement de la ZAE du Bruscos, était découpé en 4 lots :

- Terrassement - Voirie – Assainissement pluvial
- Réseaux secs
- AEP – Assainissement eaux usées
- Espaces verts

Le lot Espaces verts n'a pas été attribué en même temps que les 3 autres lots, dans la mesure où il était nécessaire de demander des précisions aux 3 entreprises ayant déposé une offre afin de permettre une analyse et une comparaison des offres plus précise.

Pour mémoire, les offres présentées au départ étaient les suivantes :

- PLISSON : 11 531.25 € HT
- ATOUT VERT : 26 359.00 € HT
- L'AMI DES JARDINS : 18 661.25 € HT

Les 3 entreprises ont été sollicitées sur la base suivante, concernant l'aménagement du merlon :

- 140 arbustes 40/60 en quinconce sur 2 rangs pour le haut du merlon
- 2450 graminées et couvre-sol pour l'aménagement des pentes du merlon

Les 3 entreprises ayant répondu à la demande, les nouvelles propositions financières sont les suivantes :

- PLISSON : 14 449.05 € HT
- ATOUT VERT : 17 214.00 € HT
- L'AMI DES JARDINS : 18 471.25 € HT

Lors de la réunion de la commission d'analyse des offres, tenue le 14 décembre, le cabinet AGI INFRA, maître d'œuvre de l'opération, a proposé le classement suivant :

Entreprise	Notation			Classement
	Prix	Valeur technique	Total	
PLISSON	12.00	6.20	18.20	1
ATOUT VERT	10.62	5.80	16.42	3
L'AMI DES JARDINS	10.00	7.20	17.20	2

La commission d'analyse des offres propose de retenir la proposition de l'entreprise PLISSON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- de retenir la proposition de l'entreprise PLISSON pour un montant de 14 449.05 € HT
- d'autoriser M. le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise

Avenant lot 2 Réseaux secs :

Monsieur Lalanne explique :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juillet 2011, le lot 2 Réseaux secs a été attribué à l'entreprise ETDE pour un montant de 41 706.60 € HT.

Les exigences techniques relatives à l'alimentation en fibre optique de la zone ont évolué et nécessitent de nouveaux travaux ; il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de prévoir un avenant à ce marché, d'un montant de 5252.90 € HT, ce qui donne un nouveau montant pour ce lot de 46 959.50 € HT. Il est précisé que cet avenant ne remet pas en cause l'économie générale du marché tous lots confondus (en tenant compte de moins-values liées à d'autres lots).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, accepte à l'unanimité l'avenant proposé sur le lot 2

– Vente d'un lot sur la zone d'activité du Lagoué

Monsieur Lalanne présente le projet de vente :

M. COURREGELONGUE souhaite se porter acquéreur du futur lot n°9 de la ZA du LAGOUE, d'une superficie de 1253 m² après modification du permis d'aménager. Il envisage de créer une activité de stockage, restauration et entretien de véhicules historiques de compétition.

Le prix proposé au m² est le même que le prix payé par les acquéreurs jusqu'ici sur ce lotissement ce qui donnerait un prix de vente de ce lot de 44 484 € TTC dont 4 086.76 € de TVA sur marge.

Il est précisé qu'en cas de non-acceptation de la demande de modification du permis d'aménager, cette cession deviendrait nulle et non avenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession à M. COURREGELONGUE le futur lot n°9 avec faculté de se substituer à toute personne morale dont il serait gérant, aux conditions précitées et d'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Voirie

- **Reconduction marché Lagourgue : lot 1 ouvrage d'art**

Monsieur Baradat propose d'examiner la reconduction du marché du lot 1 des ouvrages d'art :

Ce marché souscrit pour une durée de 1 an renouvelable de façon expresse année par année pour une durée maximale de 2 ans permet de prendre en compte les travaux de grosses réparations et d'entretiens curatifs des ouvrages d'arts communaux

Souscrit avec un minimum de 25 000 € HT et un maximum de 75 000 € HT il a permis depuis la date de sa signature d'engager des bons de commandes à hauteur de 63 684 € HT, il reste un certain nombre de travaux identifiés à engager.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Président à reconduire ce marché pour une durée de 1 an

- **Décisions de poursuivre : Marché Laborde pour la reconstruction de Dallots et Marché COLAS Programme voirie 2011- lot 2 béton bitumineux et assainissement**

Monsieur Baradat explique sur ces deux points :

- **Marché Laborde pour la reconstruction de Dallots** : le marché a été passé avec l'entreprise LABORDE comprenant une tranche ferme 50 064.92 € TTC et une tranche conditionnelle le 05 janvier 2011

La tranche ferme a été notifiée le 11 janvier 2011. A l'issue des travaux il s'avère que l'on constate un léger dépassement sur les quantités de graves mises en œuvre pour le rétablissement des accès ; ce dépassement s'élève à 141.65 € TTC

Comme nous autorise l'article 20 du code des marchés publics, le maître d'ouvrage peut établir une décision de poursuivre au-delà de la masse du marché compte tenu du faible montant constaté.

-**Marché COLAS Programme voirie 2011- lot 2 béton bitumineux et assainissement** : Le marché a été passé avec le groupement COLAS/SACER/SCREG comprenant une tranche ferme et tranche conditionnelle le 31 mai 2011 (montant global 143 418.34 € TTC)

La tranche ferme a été notifiée le 31 mai 2011 à l'issue des travaux il s'avère que l'on constate un dépassement sur les quantités d'enrobés qui ont du être augmentées pour tenir compte du reprofilage plus important de certain secteur. Ce dépassement s'élève à 1673.56 € TTC soit un peu plus de 1 % du marché.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D' autoriser le Président à signer ces décisions.

Questions diverses :

- Délibération sur la commission intercommunale des impôts

A la demande de Monsieur Baradat, monsieur Lesterlou présente la liste de membres qui pourra être proposée aux services de l'Etat pour constituer la commission intercommunale des impôts :

Il rappelle qu'à défaut d'une réactualisation de toutes les bases fiscales, l'Etat a proposé de travailler dans un premier temps sur les bases de locaux commerciaux.

La délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2011, a créé la commission intercommunale des impôts du Miey de Béarn pour répondre à l'obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission va se substituer aux commissions communales pour la fiscalité des locaux commerciaux, mais pas pour celle des habitations.

Afin de pouvoir assurer sa mise en place au 1^{er} avril 2012, la communauté de communes doit avant le 31 décembre proposer à l'administration les noms de 40 personnes, 20 titulaires et 20 suppléants. Parmi ces 40, 2 doivent être extérieurs au territoire (1 titulaire et un suppléant)

Il est donc proposé la liste nominative des personnes proposées ci-dessous par communes :

-Sur la commune d'Arbus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Didier Larrieu	Alain Dulout
Jean Luc Perez	Marie Cheval

-Sur la commune d'Aubertin :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Isabelle Berot Abbadie	Marcel Coutou

-Sur la commune d'Aussevielle

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain Comte	Jacques Locatelli

-Sur la commune de Beyrie

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Stéphane Cazabielle	Jacques Joanbon

-Sur Caubios-Loos

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Brigitte Deschaseaux	Jean Jacques Desclaux

-Sur Denguin

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jacques Lalanne	Gilles Tesson
Solange Koppe	Hervé Meriot

-Sur St Faust

Délégués titulaires	Délégués suppléants
René Lavie	Annie Esposito

-Sur Poey de Lescar

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Josette Pose	Jean Roca
Marie Claire Moretto	Marie Hélène Casassus

-Sur Siros

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Joelle Borello	Chantal Chiappe

-Sur Uzein

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean Cieslak	Daniel Laleu
François Lafargue	Elisabeth Savoye

-Sur Artiguelouve

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Eline Gosset	Jean Claude Caussou

-Sur Momas

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jacqueline Pédurthe	Henri Descamps

-sur Bougarber

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean Christophe Renault	Sylvia Lo Picollo

-Sur Laroin

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bernard MARQUE	Carole BERATARBIDE

-deux personnes extérieures au territoire (à identifier) :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ludovic DUCASSE (Monein)	Christophe SIMON (Gouze)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de liste nominative
- d'autoriser le Président à la transmettre à la Direction Général des Finances Publiques de l'Etat

- Projet de pôle social sur Poey de Lescar :

Monsieur Baradat informe les membres du conseil communautaire qu'il a reçu une proposition de la commune de Poey pour l'aménagement des locaux de l'ancien Vival. Le projet propose aux côtés de l'ADMR d'y installer le service jeunesse de la Communauté de communes mais pas la cyberbase.

Après débat, il est constaté que les superficies demandées par l'ADMR sont excessives et il est proposé :

- d'étudier notamment la possibilité d'intégrer la cyberbase de Poey dans le projet
- d'avoir une première rencontre dans la semaine même entre la Communauté de communes et commune pour répondre à la demande de Monsieur Bellocq et Madame Pose de boucler rapidement le projet. Seront présents Messieurs Roca, Baradat, Denax, et Larrieu.

- Syndicat Mixte pour la route Pau-Oloron :

Madame Pose demande qui sera désigné pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte du projet de route Pau-Oloron.

Monsieur Baradat précise qu'en effet il doit y avoir un représentant de la communauté de communes au conseil consultatif du syndicat.

Après débat, le Conseil communautaire désigne Monsieur Larrieu en qualité de titulaire et Monsieur Roca en qualité de suppléant.

- **PEB de l'Aéroport d'Uzein :**

Monsieur Baradat propose Monsieur Layre pour être délégué à la commission environnement dans le cadre du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'Aéroport d'Uzein. Il le sera au titre de sa commune.

- **Défibrillateurs :**

Monsieur Renault propose que la communauté de communes fasse un recensement de la localisation précise de tous les défibrillateurs qui ont été installés dans chaque commune, afin de faciliter les interventions des services de santé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Inauguration de la crèche de Laroïn et vœux 2012 :**

Monsieur Baradat indique que les travaux d'extension et de rénovation de la crèche sont terminés. Il propose d'organiser cette inauguration en même temps que les vœux 2012.

Après concertation, le conseil communautaire propose d'organiser ces vœux et cette inauguration conjointe le samedi 14 janvier à 11H30 à la crèche de Laroïn même. Les locaux du foyer à proximité seront mis à disposition par la commune pour l'apéritif déjeunatoire.

- **Prochain bureau :**

Le prochain bureau est fixé au lundi 16 janvier à 18H au Miey